

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SÉJOUR EN CHAMBRES D'HÔTES



Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes au « Domaine du Grand Condest », 56130 NIVILLAC, France. Elles constituent le contrat de réservation entre le propriétaire, Annick ADVENARD et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

Article 1 - Durée du Séjour : le client loue une ou plusieurs chambres pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Tarifs : Les prix indiqués sur le site internet www.legrandcondest.fr sont les seuls tarifs contractuels. Ils s'entendent toutes taxes comprises.

Article 3 – Validation d'une réservation : Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte et déductible de la facture à votre arrivée. Les acomptes sont encaissés à réception. Les acomptes devront être versés au plus tard sous 5 jours à dater de la demande de réservation. L'acompte demandé est de 30% du prix total du séjour avec un minimum correspondant au prix d'une nuitée par chambre réservée.

Le règlement de l'acompte peut s'effectuer :

- par chèque bancaire (à l'ordre du Mme Annick ADVENARD) à envoyer au Domaine du Grand Condest – Le Grand Condest – 56130 NIVILLAC.
- par virement bancaire sans frais (plus rapide pour une réservation garantie / pour les frais merci de vérifier ce point avec votre banque).

C'est à partir de l'encaissement d'un acompte que votre réservation sera ferme. Le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente des chambres d'hôtes. Une confirmation de réservation sera envoyée par mail ou courrier (détaillant les prestations retenues) à retourner signé et accompagné de l'acompte.

Article 4 – Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par mail ou tous moyens possibles.

- Annulation avant le début du séjour :
 - si l'annulation intervient plus de 24H avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire
 - si l'annulation intervient moins de 24H avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul de plein droit et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 – Annulation par le propriétaire : lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il doit en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Heure d'arrivée : le client doit se présenter le jour précisé de la réservation et aux heures mentionnées ci-dessous. Les chambres sont disponibles à partir de 17 h 30. Merci de prévenir en cas d'arrivée après 19 h.

Article 7 - Heure de départ : L'heure de départ des chambres doit se faire avant 10 h 30.

Article 8 - Règlement du solde de l'hébergement : Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée. Le paiement du solde peut : en espèces, par chèque ou chèque vacances.

Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Article 9 - Taxe de séjour : la taxe de séjour est collectée par le propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public, selon les tarifs en vigueur.

Article 10 - Changement de chambres : Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnités, l'exploitant se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 - Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieures à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Petit déjeuner et Table d'Hôtes :

Le petit déjeuner est servi de 8 h 00 à 9 h 30 dans les espaces prévus à cet effet.

Le dîner est servi à 19 h 30 pour l'ensemble de nos hôtes dans le séjour.

Article 13 - Les animaux de compagnie : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité de nos hôtes, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés au « Domaine du Grand Condest ». En cas de non-respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du

propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 - Art de vivre, utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, le « Domaine du Grand Condest » est un espace entièrement non-fumeur, à l'exception de la cour extérieure.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein du domaine **sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.**

Article 15 - Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.

Article 16 - Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Les Chambres du « Domaine du Grand Condest » s'engagent à ne pas transmettre, les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 17 - Attention :

- nos offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles.
- conditions, tarifs et offres non contractuels et modifiables sans préavis.

A

LE

(Signature du client précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")